



**JOURNAL COMMUNISTE LIBERTAIRE
ET D'ÉCOLOGIE SOCIALE
DE CHAMPAGNE ARDENNE**

LE CHAT NOIR

Numéro 23, Nouvelle série

0,75 €

Janvier 2010

FILLON AU BALCON, 10 JEUNES AU BALLON

Jeudi 19 novembre, profitant de la visite de François Fillon, une bande d'hommes armés a agressé des jeunes devant le lycée Roosevelt. Bilan : dix interpellations, plusieurs blessés et quatre personnes condamnées à des peines de 3 à 4 mois de prison avec sursis ; les agresseurs, qui se sont déclarés membres de la Police Nationale, de la Gendarmerie Mobile, et des Brigades Anti Criminalité courent toujours.

LES FAITS

C'est pour présenter un énième machin, « les cordées de la réussite », que Fillon et quelques ministres étaient en visite au Lycée Roosevelt, le lycée le plus important de la ville. Point de Frison-Roche derrière cette poésie, mais plutôt un stratagème pour faire avaler la pilule de la réforme du lycée, il s'agissait, en effet d'exhiber devant la presse ébahie, un dispositif de tutorat réalisé par des élèves des classes préparatoires, en direction de leurs camarades du secondaire, prétexte à nourrir une fois de plus la fable de l'Egalité des Chances TM. Pourquoi pas dans le même genre d'idées faire enseigner la lecture au CP par les élèves de 6^{ème} ? D'après les témoignages des profs et des personnels du bahut, c'est à une véritable pièce de théâtre qu'ont pu assister ces messieurs dames du gouvernement. Ainsi Luc Chatel n'ayant pas, cette fois ci, à sa disposition de figurants UMP, on a demandé à quatre élèves de préparer des interventions et à une classe entière de jouer les spectateurs. L'enjeu était de taille : le bon déroulement de ce petit cinéma induisant le bon déroulement de la réforme. On sait aussi dans quel état d'esprit sont aujourd'hui les responsables des services de la fonction publique, (on se souvient du préfet

muté après la visite présidentielle à Saint Leu), il s'agissait donc de ne pas décevoir leurs majestés en visite.

Ce qui s'est passé est finalement bien en l'image de ce gouvernement et de la société : mis en scène du spectacle, mensonge et courbette. Alors que les permanents syndicaux, jouant eux aussi leur comédie, s'étaient donnés rendez-vous devant la sous préfecture pour quémander une audience ministérielle, environ 300 personnes majoritairement des lycéens et des étudiants, s'étaient rassemblées devant le bahut en question pour protester contre la venue du Premier ministre. Face à eux ce n'est pas moins de quatre types d'unités de flics (BAC, Police Nationale, Gendarmerie Mobile et Service de Sécurité de Matignon) qui leur ont donné un cours de méritocratie républicaine : des gnons pour tout le monde (quatre lycéens finiront à l'hôpital) et des arrestations pour les plus méritants (10 personnes interpellées dont trois militants politiques et syndicaux membres de la CNT et du NPA qui avaient déjà été inquiétés lors de la lutte contre la LRU). La charge fut brutale, elle avait pour objectif de faire peur, et violente. Des jeunes furent mis à l'écart et tabassés, on a aussi rapporté que de simples passants furent violentés.

Dans ce numéro :

Fillon au balcon	1
CHRS Les Primevères	3
Social	5
La valeur	12
Brèves	13

Abonnez vous.

ABONNEMENT SIMPLE:

1 x 10 numéros : 6,10 €
1 x 20 numéros : 12,20 €

ABONNEMENT GROUPE:

Pour 2 x 10 numéros : 11,45 €
Pour 3 x 10 numéros : 16,00 €
5,35 € de plus par abonnement supplémentaire.

Chèques à l'ordre de:

"La Galère - Le Chat Noir"
c/o EGREGORE
BP 1213
51058 Reims cedex

Supplément à
Courant alternatif,
n° 197, janvier 2010
Com. Par. : 0610G86750
Pour les seules obligations
légales
Dir. Publication :
Nathalie Federico
Imprimé par nos soins
Correspondance : Egrégore
BP 1213, 51058 Reims cedex
ISSN : 1951-1701

LE PROCES

Les violences des flics devant être justifiées, quatre personnes (deux étudiants, deux lycéens) sont traduites en comparution immédiate. Répétons le encore et toujours, il faut refuser la comparution immédiate, d'autant plus que dans ce genre d'affaire cette procédure a vocation à servir la version policière en profitant des traumatismes générés par la garde à vue (comment en effet offrir un visage présentable après 24 ou 48 heures de GAV) et en empêchant l'élaboration d'une défense cohérente et efficace.

Nous avons pu découvrir à l'occasion de cette audience le tout nouveau substitut du procureur de la République, Jocelyn Poule, qui ne s'est pas gêné pour en faire des tonnes : il justifie la violence au prétexte que le rassemblement n'était pas déclaré et donc interdit, il regrette que les «auteurs de troubles» ne soient pas plus nombreux à la barre mais argue que cela n'est pas une raison pour ne pas punir ceux qui ont été pris, il moque la lâcheté de Y qui refuse le prélèvement ADN («vous n'assumez pas vos convictions politiques») et réclame sans sourciller 3 mois de prison avec sursis pour tout le monde et 1 mois ferme pour Y (à cause du refus de fichage) et D soupçonné d'être un des organisateurs de la manif.

Heureusement ces camarades avait pu entrer en contact avec un avocat, qui somme toute a, malgré le peu de temps dont il disposait, préparé un embryon de défense et limité les dégâts.

Résultat tout le monde est condamné à trois mois avec sursis plus un mois avec sursis pour Y. Ils forment tous appel.

Du côté des mineurs, huis clos et passage devant le juge des enfants en qualité de témoin assisté, tous sont relaxés sauf J reconnu formellement par un flic comme l'un des lanceurs de pierre, il est donc mis en examen et une instruction est ouverte.



LA SOLIDARITE

Face à cela la meilleure des réponses à apporter c'était bien sur d'être le plus nombreux dans la rue. C'est ce qui fut fait mardi 24 novembre, journée «d'action» de l'Education Nationale. Initialement un déplacement à Chaumont (la mairie de Luc Chatel) était prévu mais 400 personnes, dont beaucoup de jeunes et quelques enseignants du lycée Roosevelt, ont tout de même tenu à défilé à Reims contre les violences policières. Une certaine tension est palpable et la flicaille bien présente (avec de nombreux civils qui peuvent évoluer tranquillement dans le cortège et collecter tout les renseignements et photos qu'ils désirent). Les jeunes ont envie de prolonger la balade qui s'apparente pour eux à une fête mais les enseignants présents jouent les adultes responsables. Ainsi lorsque la manif tente de sortir du parcours imposé ils adoptent un comportement insupportable de pompiers, et sous le prétexte d'éviter de nouveaux incidents (lesquels?), se retrouvent à utiliser les mêmes arguments que ceux des flics en invoquant le risque de manipulation, par qui et pourquoi, ça il ne le disent pas !

UN COMITE DE SOUTIEN ?

Devant la légitime émotion provoquée par les tabassages des flics, le profil des accusés (tous sont scolarisés et insérés socialement) et l'insistance du pouvoir à défendre sa version des faits : les problèmes ont été déclenchés par des «gauchistes patentés» (cf. l'article de l'Union du 27 novembre interview du directeur de la Police de Reims) la communauté enseignante et des parents d'élèves ont voulu réagir en proposant la construction d'un mouvement de solidarité. Malheureusement il débuta plutôt mal. Lors de la première réunion relative à la constitution d'un comité de soutien, nous apprîmes, souhaitant, en tant qu'Egrégore, nous associer à cette démarche, que celle-ci était limitée aux seules organisations syndicales !, nos braves bureaucrates se payant le luxe d'écarter les parents d'un des jeunes, et même de demander à un des inculpés de quitter la réunion.

Belle conception de la solidarité !!!

On ne sait s'il faut attribuer ce comportement à la malhonnêteté ou à de l'incom-

pétence. Un peu des deux certainement puisque nous eûmes le plaisir de découvrir, lors de la seconde réunion, cette fois ci largement ouverte, un texte rédigé et portant signature des syndicats.

Pas de chance, pour eux, les débats et les discussions des personnes présentes dans la salle ont forcé nos «amis» à revoir leur copie. En cause, le caractère trop ambiguë, de ce texte qui laissait à penser que la responsabilité des incidents était partagée entre les flics et les manifestants alors que pour l'assemblée les problèmes s'incarnaient dans la visite de Fillon et le comportement de ses chiens de garde.



ALORS ?

A ce jour la constitution d'un véritable comité de soutien n'est pas encore achevé, ce devrait être chose faite lors de la prochaine rencontre le 14 janvier. **Pour le moment on se contente de recueillir des témoignages sur le déroulement des événements et d'organiser la solidarité financière (chèque à l'ordre du CRI DU PEUPLE 67 rue Jean Jaurès 51100 Reims).** Mais il est quand même salutaire que tels événements soulèvent encore dans notre ville d'habitude si frioleuse, une réaction importante. C'est plus de 60 personnes qui étaient présentes lors de la première assemblée, et au delà de l'importance numérique c'est la qualité des échanges qui est à relever, on a ainsi tout de suite désigné les flics comme étant les seuls responsables des incidents. Espérons donc que ce démarrage se confirmera car c'est seulement en portant les débats à ce niveau politique que nous pourrons envisager une vraie réponse à la répression de plus en plus croissante qui touche les mouvement sociaux en général et la jeunesse en particulier.

A suivre donc.

JEAN MOULOU

La pratique intarissable du Centre d'Hébergement et de Réinsertion Sociale du CCAS de Reims

Sur Reims, il existe plusieurs Centres d'Hébergement et de Réinsertion Sociale. Financés en grande partie par la DDASS (c'est à dire l'Etat) en ce qui concerne les personnes hébergées, ils dépendent de structures diverses (Eglises protestantes, municipalité, ...).

On pourrait croire que le CHRS qui dépend du Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) ait une autre pratique sociale que d'autres CHRS dépendant d'Eglises. En fait, depuis sa création, ce CHRS est connu pour mener un travail de flicage du quotidien des personnes hébergées, un travail quotidien de contrôle social. Donnons quelques exemples concrets comme l'ouverture du courrier personnel (à une époque), le couvre-feu, le contrôle du contenu du frigo, etc. Les naïfs auraient pu croire qu'avec l'arrivée d'une municipalité de gauche la situation allait s'améliorer. C'était sans compter sur la direction de ce CHRS et l'élue Vert en charge de ce dossier.

Une histoire d'immigration

Mme M. est venue une première fois en France en 1973 avec sa famille. Elle avait obtenu un certificat de résidence de 5 ans jusqu'en 1978. Elle s'est mariée en Algérie et est retournée dans ce pays pour y vivre. Elle a eu 7 enfants, tous nés en Algérie. Pendant 28 ans, elle est revenue très régulièrement en France pour visiter sa mère, résidente en France dans l'Essonne.

Le 18 juillet 2001, avec un visa, Mme M. va une nouvelle fois arriver en France avec ses trois derniers enfants mineurs. Elle ne repartira pas et elle reste chez sa mère et son beau-père gravement malades pour les soigner. Cette situation va durer 6 ans jusqu'au décès de cette femme. Pendant toute cette période ; Mme M. va essayer d'obtenir en vain une carte de séjour. Cette famille se retrouve en 2007 à la rue. Son mari et les enfants majeurs se débrouillent en région parisienne comme beaucoup d'autres sans papiers... Mme M. s'adresse aux services sociaux qui lui trouvent une place disponible au CHRS/CCAS à Reims...

Arrivée sur Reims, Mme M. est sans papiers. La Préfecture de la Marne lui refuse sa nième demande de régularisation et veut même la reconduire à la frontière. Tombant gravement malade, elle obtient finalement une autorisation provisoire de séjour qui est en train de se transformer en carte de séjour. De plus, son fils jeune majeur depuis septembre 2009 va obtenir de plein droit un certificat de résidence valable 10 ans.

La pratique sociale du CHRS/CCAS

Cette famille hébergée au CHRS n'a posé aucun problème particulier en ce sens que Mme M. n'a pas eu besoin d'aide particulière pour s'occuper de ses enfants, faire à manger, gérer son quotidien, etc. En d'autres termes, cette famille n'a pas eu besoin d'un certain travail social habituellement distillé dans cette structure. Sa préoccupation a été pendant deux ans d'obtenir une autorisation de séjour en France. Ce type de démarche administrative ne rentre pas dans la fonction des travailleurs sociaux de ce CHRS, contrairement à d'autres CHRS de la ville. C'est curieux ! Pourtant, il existe des formations auprès d'associations. Alors, la plupart des femmes immigrées séjournant dans cette structure s'adressent directement à l'association «Solidamis» et en cas de grave pépin à un avocat.

Considérant que le travail social pratiqué par ce CHRS est arrivé à son terme avec cette famille, et que, de plus, il est de bon ton de faire allégeance aux financeurs de la DDASS qui fait évidemment pression (même quand on dépend d'une municipalité de gauche), la direction du CHRS décide d'exclure cette famille à partir du 12 septembre 2009. Difficile tout de même de faire intervenir la police pour l'expulsion, d'autant plus que cette famille n'est pas isolée et que cela risquerait de faire des vagues... Alors ? On lui coupe les vivres ce 12 septembre et on l'oblige à téléphoner, quasiment cha-

que jour, au 115 pour y trouver un refuge plus que précaire ! L'objectif clairement énoncé par ces travailleurs sociaux est de faire partir cette famille car «*il y en a tant d'autres qui attendent*». Malgré les pressions où on a vu un employé du CCAS venir chercher leurs affaires pour les déménager, où les enfants ont vécu au jour le jour une situation inhumaine car ils ne savaient pas si le lendemain ils seraient encore dans l'école ou le lycée qu'ils fréquentent, cette famille a refusé de quitter ce logement. Si cette famille n'avait pas été déterminée à rester coûte que coûte, elle se serait retrouvée à la rue sans domicile fixe et sans possibilité d'obtenir une autorisation de séjour (le domicile est obligatoire pour demander une carte de séjour !). Mais là, ce type de travailleuse sociale s'en moque, ce n'est pas son problème, une responsable ira même jusqu'à dire que «*la France en fait déjà beaucoup pour ces gens*» ! Quant à l'adjoint au Maire, Stéphane Joly, il a toujours défendu sa cadre et ses pratiques sociales. Il s'est avéré dans cette affaire comme n'ayant aucun courage politique (je reste gentil !) et comme étant un politicien (de petite envergure tout de même) comme tant d'autres.

Cette pratique d'exclusion sociale du CHRS s'avéra être aussi justifiée par le fait que cette femme qui n'a plus de liens avec l'Algérie a bien une famille qui devrait l'aider. **Alors ? Où sont passés son mari et ses 5 autres enfants se demandent les travailleurs sociaux du CHRS ???**

Le reste de cette famille est en région parisienne et, à part un enfant de Mme M, tous et toutes sont sans papiers et se débrouillent comme ils le peuvent. Ils ne peuvent donc aider Mme M. sur Reims.

Cette pratique des travailleurs sociaux du CHRS/CCAS n'est pas sans nous rappeler que deux femmes, avec chacune 3 enfants, ont dû divorcer de leur mari sans papiers pour « mérite » une carte de séjour et aussi **mériter de rester quelques années au CHRS « les Primevères » à Reims en attendant leur régularisation !** Depuis, ... elles ont des papiers et revivent avec leurs ex-maris ! **Quant à Mme M., elle a refusé de divorcer !!!**

La stratégie de la direction mise à mal !

Cette affaire aura au moins servi à quelque chose. En effet, le Conseil d'administration du CCAS a été amené, le 27 octobre, à décider à ne plus avoir recours à un service d'urgence pour une personne accueillie ou hébergée par le CCAS. L'adjoint n'a pas osé moufter devant l'unanimité.

A partir de cette date, le CHRS ne pouvait plus demander à Mme M. de téléphoner au 115.

Dans la foulée, l'adjoint nous apprenait que la famille M. serait « échangée » avec une autre famille du CHRS « Armée du Salut ». Tout allait donc pou-

voir se résoudre d'autant plus, qu'obtenant des autorisations de séjour en France, cette famille allait avoir besoin d'aide sociale dans divers domaines (bourses pour les enfants, allocations logement, etc.).

Et cette situation devrait être réglé ... pas avant janvier 2010 !

En fait Mme M. ne sera jamais informé de cet échange avec l'Armée du Salut par la direction du CHRS.

De plus, la direction du CHRS est revenue à la charge le 23 novembre pour tenter de « dégager » cette famille. Ce serait à Mme M. de chercher un autre CHRS et non plus aux travailleurs sociaux... Tiens, on ne parle plus d'échange, il faut reconnaître que pour qu'il y ait échange il faudrait que cette famille soit réintégrée au CHRS, ce qui ne se fera jamais ! De plus, les enfants de 10 et 18 ans ne peuvent plus rester dans l'appartement sans la présence de leur mère !? Il faut dire que Mme M. vient d'obtenir l'autorisation de travail, alors dès fois, malgré sa maladie, qu'elle en trouve un,... il faut lui imposer ses horaires de travail quitte à l'empêcher de travailler comme cela s'est d'ailleurs déjà produit pour d'autres mères (des témoignages peuvent être apportés, à la demande...).

Devant cette situation révoltante, l'association Solida'mis (Solidarité Migrants) a décidé, mi-octobre, de la rendre

publique et a demandé une aide financière à ses sympathisants afin que cette famille survive... en attendant beaucoup mieux ! En effet, le CHRS n'a plus donné un seul euro depuis le 12 septembre ; quant au CCAS, il attribuera un secours de 150 euros juste avant le 25 décembre !

Aux dernières nouvelles, cette famille devrait finalement être prise en charge par le CHRS de l'Armée du Salut... Mais, au 26 décembre, rien n'est encore définitif !

Un premier bilan

Cette affaire a révélé que la direction du CHRS/CCAS est pour le moins réactionnaire, en accord avec la politique de Sarkozy concernant l'immigration. Il est peut-être étonnant, pour certains lecteurs, de découvrir une travailleuse sociale qui n'est même pas sensible aux grandes causes humanitaires. Elle exerce sa fonction et applique sur le terrain la politique de l'Etat, comme un petit soldat.

Ce n'est pas exceptionnel de rencontrer des cadres fonctionnaires qui soient des véritables petites verrues dans le corps social... Ce n'est pas non plus exceptionnel de rencontrer des élus qui n'ont aucune volonté politique d'enlever ces verrues par peur d'avoir à assumer un conflit.

Denis/Solida'Mis



A partir du 12 décembre 2009

avec le concours de l'association **PAIDEMONIUM**

Le Crobard s'expose !!!

Expo permanente d'originaux et d'inedits du 12 décembre 2009 jusqu'à fin janvier 2010

Horaires d'ouvertures :
Du Lundi au Vendredi de 14H à 18H
Le Samedi de 14H à 19H

Dedicaces/vernissage
le Samedi 12 décembre 2009
à partir de 14H

A la Librairie "Le cri du peuple"
67 Avenue Jean Jaurès - 51100 - Reims
Arrêt "Gobelins" - bus ligne B

Social

Près de 1 700 emplois ont été supprimés dans l'Aisne (- 570), les Ardennes (- 350) et la Marne (- 770) depuis le début de l'année 2009 (ces chiffres datent de fin août). La Haute-Marne est aussi très touchée. En marge des plans sociaux, les licenciements touchent beaucoup de PME et de PMI.

Avec un déficit de 8,3 millions d'euros malgré un premier plan de retour à l'équilibre qui a entraîné la suppression de 17 postes, un coup de frein sur les dépenses de médicaments, et «qui n'a rien réglé !», la fermeture de 12 lits déjà effective a anticipé le plan de redressement qui vient d'être voté «à une courte majorité» du **centre hospitalier de Manchester à Charleville-Mézières**. Ce nouveau plan de redressement devrait faire économiser 11 millions d'euros (soit 7 % à 8 % du budget de l'hôpital) grâce à la suppression d'un poste sur trois, la privatisation partielle de l'équipe d'entretien, la suppression de jours de RTT «avec une charge de travail qui reste la même», des bonifications d'échelon supprimées et un frein sur les déroulements de carrière. Il pourrait en résulter la suppression de 100 postes de travail sur trois ans et la ferme-

ture de 44 lits supplémentaires. 265 suppressions d'emplois (250 non médical et 15 médical) sont annoncées d'ici fin 2012 au **CHU de Reims** qui emploie 5 700 salariés (4 500 non médical, 1 200 médical). Ceci pour éponger un déficit estimé à 24,8 M€ fin 2009 et un projet de reconstruction mal engagé si l'État n'apporte pas son concours. 200 autres suppressions d'emplois sont prévues si les mesures, envisagées pour faire des économies et avoir plus de recettes, échouent. **Le centre hospitalier d'Epernay** avance, lui, plusieurs mesures afin d'éliminer le déficit d'1,4 million d'euros qu'anticipe le bilan prévisionnel de l'établissement : coupe dans les effectifs, ralentissement de l'avancement pour diminuer la masse salariale, remise en question des congés payés et des RTT pour une partie du personnel...

Fermeture d'entreprises, restructurations et licenciements

- Depuis 2003, le département de l'Aisne a perdu près de 7 200 emplois et déjà 1 053 cette année. D'autres Axonais pourraient se retrouver au chômage d'ici la fin de l'année puisqu'une soixantaine de postes sont en suspens chez **Magnetto wheels** à Tergnier et une vingtaine chez le fabricant de bracelets de montres farnois **Perin**, pour ne citer qu'eux. Début 2009, 12,1 % de la population active était au chômage alors que ce taux est de 9,1 % au niveau national.

- Après 80 licenciements fin avril, les **Wagon automobile à Essômes-sur-Marne** ont droit à une nouvelle vague de 73 suppressions de postes d'ici la fin de l'été. Les effectifs d'un des plus gros employeurs du Sud de l'Aisne vont fondre une nouvelle fois : 80 postes ont été supprimés en avril dernier. Une mesure motivée par le placement en redressement judiciaire du groupe en décembre 2008. En cinq minutes d'audience, le président du tribunal a scellé le destin de **Wagon automobile**. Le groupe sera séparé en deux. La cession du site d'Essômes revient à la société **Defpta**. La société conserve les postes de 183 salariés. Le groupe **Defpta**, issu du rapprochement des deux sociétés (le groupe familial métallurgique **Ardea** à Gespun-sart dans les Ardennes et **SFA**) a pris les rênes le 15 juillet. En signe de pro-

testation avant la décision du tribunal, les 255 salariés ont bloqué la production. Aucun poids-lourd ne pouvait franchir l'entrée du site. La direction a fait un geste en payant les heures de grèves.

- En 2002, **Baxi** à Soissons avait décidé d'externaliser sa maintenance à **Procomat**, un travail pour lequel cette société a, depuis, également fait appel à un sous-traitant basé à Cuffies, Nord Industries Services. Au total, ce sont 33 salariés (23 pour **Procomat**, 10 pour Nord Industries Services) qui travaillaient donc, jusqu'à maintenant, pour **Baxi France** (montage de chaudières) et la société **Focast**, qui a repris son activité fonderie. Ce contrat avait été signé pour une durée de sept années qui prendra fin le 31 décembre prochain. **Procomat** a décidé de licencier 9 salariés par mois, ce qui ne l'oblige pas de faire un plan de sauvegarde de l'emploi (PSE).

- Suite à une réunion mi-septembre entre la direction et les syndicats, les sites de **Nexans Copper France** et **Nexans Wires** à **Chauny** (Aisne) sont bloqués. Les salariés manifestent contre l'annonce des 240 suppressions d'emplois sur les deux sites chaunois, voués à la fermeture. A **Fumay** dans les Ardennes, la direction a annoncé la suppression de 53 emplois, sur les 258 salariés du site. Victime collatérale de la fermeture des 2

sites chaunois, douze usagers de l'**Établissement et service d'aide par le travail** (Esat) de Chauny qui travaillaient 35 heures par semaine en atelier externe chez **Nexans** (nettoyage des bobines de cuivre). Le 22 octobre, près de 50 salariés de Chauny ont retrouvé, en milieu de matinée à Clichy, une centaine d'autres camarades des sites de **Fumay** (Ardennes) et **Lyon**, eux aussi, touchés par le plan de restructuration de **Nexans**. Une manifestation, tout d'abord bruyante qui a viré au gros coup de colère, avec des bris de glace du siège social de la société et des «souvenirs» peinturlurés sur la devanture. Une plainte a été déposée. Lors de la première réunion, fin octobre, sur le plan de sauvegarde de l'emploi (PSE), plus de 80 postes sont ouverts sur les 15 sites répartis un peu partout en France. Avec pour chacun une demi-douzaine de postes à **Bohain**, **Fumay** (?) ou **Lens** pour les usines les plus proches de Chauny.



Aussi, une vingtaine sera en outre proposée à l'étranger (Allemagne...). A «l'externe», le Groupe met en place une mesure singulière qui prendra la forme d'aides financières aux entreprises (petites ou grandes) qui embaucheront un ou plusieurs «Nexans» et ce, quelque soit sa localisation géographique et son secteur d'activité. Les salariés de l'ensemble des sites des sociétés Nexans France et Nexans Copper France auront par ailleurs la possibilité de déposer une demande de départ volontaire, dont l'acceptation sera soumise à certaines conditions. En ce qui concerne plus spécifiquement Chauny, Nexans s'est également engagée à contribuer financièrement à un programme de réindustrialisation et de revitalisation dans le bassin d'emploi de l'Aisne. Aux dernières nouvelles, sur les 120 000 € de primes extra légales demandées par les syndicats, la direction aurait lâché 50 000 €.

- L'entreprise **Tergal Industries de Gauchy** vient d'être liquidée. Après un premier plan social mis en place en octobre 2008 qui a vu le départ de 35 salariés, ce sont 128 salariés qui vont se retrouver sur le carreau. La direction a cédé sur une prime exceptionnelle juste avant la décision du tribunal de commerce. Pour les salariés, c'est pour que ceux-ci, malgré la situation, tiennent leur engagement : laisser l'entreprise propre et l'outil de travail en état de marche. Avec l'espoir d'une reprise d'ici 3 mois.

- L'atelier **laonnois Weill** va perdre 9 salariés sur les 58 qu'il compte actuellement. Il fabrique les prototypes, collections et contrôle les tailles des marques Weill, Villa bleue et Atika.

- 50 postes supprimés chez **Westfalia Separator production France à Château-Thierry**, 37 personnes licenciées (sur 208). Des postes supprimés essentiellement à la production (montage, essais, expédition). Une cellule de reclassement se met en place et les salariés licenciés devraient bénéficier d'un congé de reclassement personnalisé (CRP) compris entre quatre et neuf mois. Une durée pendant laquelle une grande partie de leur salaire sera versée, où ils pourront bénéficier de formation pour se

reconvertir.

- Le 29 octobre 2008, huit salariés de **Cuir auto shop à Villers-Cotterêts**, recevaient une lettre leur notifiant qu'ils perdaient leur emploi. Licenciements économiques. La crise frappait l'équipementier automobile spécialisé dans la sellerie. Sept autres salariés viennent de recevoir le même courrier. L'entreprise employait 65 personnes avant la crise.

- Début 2010, un audit va être mené chez **Dow Chemical (ex Rohm and Haas) à Chauny**, un processus qui fait craindre de tristes lendemains. Les 350 salariés craignent d'être sacrifiés sur l'autel du capitalisme.

- Filiale du groupe nordiste Beck-Crespel dont le siège social est à Armentières, la **SA Cousin-et-Malicet de Bogny-sur-Meuse** qui emploie 23 salariés a présenté un projet de réduction du personnel. Cinq salariés sont menacés de licenciement.

- Spécialisé dans la fabrication et la commercialisation d'articles de levage et



de manutention (crochets, élingues, manilles et connecteurs) référencés sur catalogue, l'entreprise **Forge France**, filiale depuis 2008 du groupe anglais Morose, est installée à **Nouzonville** (une forge) et **Joigny-sur-Meuse** (un atelier d'usinage et traitement thermique) et projette de licencier neuf personnes. Trois salariés ayant fait acte de volontariat et leur demande ayant été acceptée par les dirigeants, la mesure se limitera finalement à six licenciements secs.

- **Magotteaux Aubrives** (140 salariés), une fonderie spécialisée dans le marché agrégats, pièces d'usure, a évoqué un projet social lors d'une réunion du comi-

té d'établissement qui s'est tenue début juillet. Neuf suppressions de postes sont envisagées.

- Mise en redressement judiciaire le 30 avril 2009, la **Sopap** basée sur la zone industrielle de **Tournes-Cliron**, spécialisée dans la fabrication de mécanisme d'indexage, et employant 54 salariés est actuellement au creux de la vague. Le Pdg associé à l'administrateur judiciaire a confirmé lors d'une réunion extraordinaire de comité d'entreprise le projet de licenciement collectif de dix-huit salariés et le non renouvellement de deux contrats d'apprentissage et de professionnalisation. Cette mesure concerne l'ensemble des services du site ardennais (administratif, méthodes, montage, magasin et fabrication). Les futurs licenciés pourront bénéficier du contrat de transition professionnelle pendant une durée maximale de douze mois. S'ajoutent à ce dispositif deux licenciements à **La Veuve** près de Châlons-en-Champagne. Le tribunal de commerce de Paris a accepté de renouveler la période d'observation en cours de quatre mois. Elle expirera donc le 30 décembre. Le dossier sera alors ré-examiné dans les ultimes jours de l'année 2009.

- Implantée sur la zone industrielle de **Tournes-Cliron**, la **SAS Roto-plus**, spécialisée dans la transformation de thermoplastique par rotomoulage, a prononcé le licenciement de huit salariés (sur 47).

- Le climat social est plutôt tendu au sein de l'entreprise **GPM (groupe process management) Étiquette**, unité d'une vingtaine de salariés installée à Givet. Le représentant du personnel CFDT de cette unité a reçu une lettre recommandée avec accusé de réception émanant de sa direction. Le PDG reproche au représentant du personnel de s'être livré à de nouvelles agressions verbales à l'intention de la directrice générale et ce, malgré plusieurs courriers d'avertissement. La direction départementale du travail, qui a été alertée, a rappelé au PDG ses obligations et les sanctions qu'il pouvait encourir s'il ne respectait pas la législation du travail et plus particulièrement le respect du mandat syndical.

- Le PDG de la holding «**Tagar Participations**» et de **Tagar**, Jean-Marc Roze, a annoncé un projet de licenciements de cinq à huit salariés aux délégués du personnel de la S.A. Tagar qui possède deux unités industrielles à **Carignan et Margut** (ex-Ardenne Refendage). Tagar qui assure la première transformation de l'acier est spécialisé dans la découpe, le cisailage, le refendage et l'oxycoupage de bobines destinées à des constructeurs métalliques. Ce dégraissage devrait concerner du personnel de production et de l'administration sur les deux sites du Pays sedanais et des Trois Cantons.

- Implantée à **Nouzonville** et spécialisée dans la fabrication d'ensembles mécano-soudés pour le secteur ferroviaire (marchepieds, appuis de traction, garde-corps, ferrures, brides, etc.), l'entreprise **Dombrey-Becq** a été mise en liquidation judiciaire par le tribunal de commerce de Sedan. La liquidation aboutit au licenciement immédiat du personnel : secrétaire, soudeur, monteur, ouilleur et employé de l'expédition.

- L'entreprise **Thyssen Krupp Prisma**, implantée à **Pure**, filiale du groupe allemand Thyssen Krupp, spécialisée dans le profilage et la fabrication de longerons pour camions, va «dégraisser» ses effectifs (100 salariés) en supprimant 25 postes répartis dans différents secteurs de l'usine. Cet été, l'usine avait déjà été fermée deux mois et demi entre juin et août. Par ailleurs, une grande partie des salariés chôme depuis le début de l'année 2009 entre deux et trois jours par semaine en fonction de l'activité.

- Après Bourguignon (9 licenciements), Raymond Barré (9 licenciements aussi) et Sigma (deux), c'est maintenant la situation à **Estamfor à Hautes-Rivières** qui inquiète ses 112 salariés. Après avoir déjà supprimé 22 emplois en mars 2009, la filiale du groupe Farinia spécialisée dans la forge-estampage projette, en effet, de supprimer 52 autres postes. Au terme de 2 h 30 de réunion du CE, les huit représentants du syndicat Force Ouvrière, majoritaire au sein de l'entreprise, prenant acte des intentions des dirigeants, ont voulu marquer leur mécontentement de façon spectaculaire en «séquestrant», à partir de 11

h 30, les deux membres de la direction dans leur bureau. Près de cinq après, les syndiqués rendent la liberté à leurs dirigeants. La direction avec le soutien du ministère du Travail pourrait ainsi envisager 4 départs à la retraite et peut-être 8 préretraites anticipées. Concernant les 40 autres emplois menacés, les différentes parties ont convenu qu'un effort particulier serait fait pour limiter au maximum la casse. En proposant d'abord une formation longue et professionnalisante aux salariés en attente de la sortie de la crise puis une formation-reconversion valorisante pour ceux qui seraient volontaires pour se mettre à leur compte et créer une entreprise. Comme Nexans, le groupe Farinia avait bénéficié d'une aide publique de 20 millions d'euros en avril 2009 de la part du Fonds stratégique d'investissements...



- «*Dans le but de sauvegarder un maximum d'emplois, le tribunal de commerce autorise une prolongation d'activité de la société jusqu'au 5 novembre afin de donner le temps aux éventuels acquéreurs de peaufiner leurs projets de reprise de Volets de France (VdF) et éventuellement de Jeantils-Gillet*». Les 48 salariés de l'entreprise spécialisée dans les fermetures de bâtiments vont donc encore devoir attendre avant de connaître leur sort. 43 des 48 employés de l'effectif du site resteront donc au chômage partiel total deux semaines supplémentaires. Le sort de Jeantils-Gillet (22 salariés) est désormais étroitement lié à l'avenir de Volets de France. Début novembre, le tribunal de commerce a décidé la liquidation de VdF. Bien que Jeantils-Gillet n'ait pas déposé le bilan, il se retrouve dans la tourmente, les repreneurs potentiels de VdF liant le sort des 2 entreprises appartenant au même groupe belge Winsol.

- Mise en redressement judiciaire, le 12

mars, et ayant bénéficié de deux périodes d'observations successives de six et trois mois, l'entreprise **Métal industriel de Givet**, société de négoce de métaux de bronze, filiale du groupe Beval, ne continuera pas son activité industrielle. Le tribunal de commerce de Sedan a prononcé la liquidation de cette PME employant encore 17 salariés.

- Chez **Vistéon à Charleville-Mézières**, second employeur privé des Ardennes avec 813 salariés et 111 intérimaires, 150 emplois sont menacés.

- **Doré-Doré à Fontaine-les-Grès** a annoncé supprimer 50 emplois au sein de cette entreprise textile de 235 personnes d'ici 2011 sous une forme à déterminer..

- Le tribunal de commerce de Troyes a transformé la procédure de sauvegarde sous laquelle **EMO, entreprise de textile troyenne**, était placée depuis le 17 mars en redressement judiciaire. Le licenciement de 59 personnes prévu initialement par le plan social et annulé par la justice revient donc sur le tapis. Début novembre, le licenciement de 59 personnes revient sur la table. En plus de réduire les effectifs, EMO veut renégocier l'accord des 35 h. Et passer à une modulation allant de 0 h à 50 h par semaine, pauses incluses. L'entreprise propose, en contrepartie, aux salariés une augmentation du taux horaire de 10 % (entre 40 et 45 h) et de 20 % (entre 45 et 50 h).

- Chez **Cauval Industrie à Bar-sur-Aube**, où 154 licenciements avaient été annoncés, il n'y en aura que 137. Avec l'ensemble des ouvertures de poste, les départs volontaires et tout le dispositif, 13 seront des licenciements secs, au lieu des 70 prévus initialement. Suite à près de neuf semaines de mobilisation sans faille, les syndicats ont obtenu l'accord de la direction du groupe Cauval Industries qu'il n'y aurait aucun licenciement sec à l'issue de l'actuel plan social. Sur les soixante-dix emplois menacés, trente ont été réorientés vers l'unité de production Cival dans le cadre d'un nouveau programme de développement et quarante départs volontaires ont été enregistrés avec une prime de 1 500 € ainsi que la garantie d'un salaire pendant les douze prochains mois.

- La **SA Touristique Aubeoise-Grand Hôtel**, propriétaire à **Troyes** de 2 hôtels et 4 restaurants (Le Grand Hôtel, le Patiotel, La Louisiane, Le Champagne, Le Croco et La Taverne de l'écailler) a décidé, suite aux avis défavorables de la commission départementale de sécurité concernant les 2 hôtels, de fermer les 6 établissements. Cette décision met quarante salariés au chômage. L'argument du licenciement économique va-t-il être retenu pour les employés des restaurants ? Ou, contestant le lien entre activité hôtelière et celle des restaurants, vont-ils estimer que leur licenciement est sans cause réelle ni sérieuse ?

- L'une des principales entreprises de Piney, **Scuri père et fils**, une des plus grosses scieries du département de l'Aube a déposé le bilan. Mise en redressement judiciaire, elle emploie 21 personnes. Ce qui fait de cette scierie l'un des plus gros employeurs du canton.

- Depuis 22 ans, la **Confection des Marronniers** travaillait pour les plus grands fabricants de collants du département : les établissements Courtois à Aix-en-Othe, la Bonneterie de Champagne à La Chapelle-Saint-Luc et Doré Doré à Fontaine-les-Grès. Les deux premières entreprises ont disparu et Doré Doré a décidé de se passer de ses services pour la confection de collants en laine. N'ayant plus assez de travail pour ses trois salariés, cette **entreprise troyenne**, ferme ses portes.

- Le plan social de la **Société mécanique du Bernon**, SMB, fabricant d'essieux dont l'actionnaire est l'allemand Gigant, qui prévoyait la fermeture du site de **Saint-Thibault** et le licenciement de 83 salariés a été annulé fin juillet. Un repreneur fait savoir qu'il repartirait avec 35 salariés. Contrairement aux engagements qu'il a pris dans le plan de sauvegarde de l'emploi, l'actionnaire allemand a commencé à démonter les machines avec l'intention de les rapatrier, profitant de l'absence de l'ensemble des ouvriers (ils ont signé une notification les libérant de leur activité) et de l'arrêt total de la production, pour fermeture du site. Il n'aurait pas les moyens de financer les 2,5 millions d'euros liés au plan de sauvegarde des emplois ainsi que le supra

légal et les différentes aides. Le plan social prévoit qu'aucune machine ne doit être démontée tant que les salariés n'auront pas reçu le solde de tout compte.

- Le tribunal de commerce de Troyes a mis en liquidation la société **Euterre** qui possède la discothèque le **Palace à Troyes**. Elle employait 17 salariés à temps partiel qui se retrouvent tous licenciés.

- **La société Olympia** (295 salariés en France et 465 en Roumanie) et de la **Financière Jacquemard** se sont déclarées en cessation de paiement et se retrouvent en redressement judiciaire. La mise en redressement judiciaire de l'entreprise devrait être accompagnée d'un nouveau plan social. Entre 70 et 100 salariés devraient se retrouver sur le carreau.

- **CRM**, spécialisé dans le télémarketing à **Troyes** a déposé le bilan et a été mis, à sa demande, en liquidation par le tribunal de commerce. Ce centre d'appels comptait cinq salariés.

- L'entreprise de peinture **Roy et Fils à Troyes** a jeté l'éponge. Cinq emplois ont été perdus

- Installée à **Sermaize-les-Bains**, l'entreprise **France Formes** fabrique depuis 1975 des ébauches de chaussures pour Perfecta notamment, son principal client implanté à Limoges. Le tribunal de commerce de Châlons-en-Champagne a déclaré la cessation de paiement le 2 juillet, l'entreprise étant criblée de dettes. Le tribunal de commerce de Châlons-en-Champagne n'a autorisé une poursuite d'activité que pour l'entretien du four de séchage afin de ne pas «abîmer le stock sur place». Les dix salariés, qui n'ont pas été payés en juin, seront donc rémunérés par l'AGS (association pour la gestion du régime de garantie des créanciers des salariés) qui garantit le paiement, dans les meilleurs délais, des sommes dues aux salariés conformément aux conditions fixées par le code du travail. Ils attendent les lettres de licenciement.

- Les salariés de **Reims Aérospace** ont totalement stoppé le travail début juillet. Plus un produit n'est sorti de l'usine de **Prunay**. Raison de la colère : le licenciement de deux salariés après la perte

d'un marché d'exploitation. Outre la protestation contre ces deux licenciements, pour beaucoup de salariés, c'est l'avenir même du site qui est menacé. Ainsi que leurs emplois. Cette année, Reims Aérospace a déjà reçu 1,4 million d'euros d'aides de la part du gouvernement. Mais cette somme ne vient pas combler le trou qui, selon les syndicats, dépasse les 4 millions d'euros. L'une des solutions pourrait venir de l'avionneur Dassault.



- Le TGI de Lyon a confirmé fin août la fermeture du site rémois de **Owens Illinois (O.I.) de Reims**, plus connu sous le nom des **VMC**. 146 emplois sont toujours menacés toujours puisque les solutions existent bien, mais rien n'est encore écrit noir sur blanc. Trente-cinq salariés devraient bénéficier d'un départ en retraite ou pré-retraite, soixante-cinq autres devraient être reclassés dans d'autres usines à Reims chez BSN ou encore dans d'autres usines à Vauches dans les Vosges et à Puy-Guillaume dans le Puy-de-Dôme. Si tout cela se fait réellement, quarante-six personnes se retrouveront sur le carreau. Le dernier four a été éteint début octobre.

- **Chez Grantil à Châlons**, un accord a été signé avec la direction de l'entreprise, concernant vingt-sept personnes. Vingt-sept départs volontaires, soit pour des projets identifiés (CDI, CDD, création d'entreprise...), soit dans le cadre des mesures d'âge (pour les 55 ans et plus). «Ces départs volontaires ont permis d'éviter les soixante licenciements annoncés en début d'année».

- Le tribunal de commerce de Troyes a mis en liquidation l'entreprise «**Peinture et décoration de Champagne**». 12 salariés ont perdu leur emploi à Reims.

- Après une semaine agitée (séquestration, table ronde et réunion du comité central d'entreprise), les représentants syndicaux des salariés des trois sites français (Lisieux, Magenta et Fontenay-le-Comte) du groupe de **Ply-sorol** (spécialiste européen du panneau en bois et contreplaqué), repris en avril 2009 par des chinois, ont décidé de déclencher la procédure d'alerte et de nommer un expert juridique et économique. Le nouveau directeur général France a indiqué qu'il se donnait un mois pour inverser la tendance et six mois pour redresser l'entreprise.

- Le plan social annoncé par le groupe Trèves le 10 avril dernier et contesté en justice par le C.E. avait déjà été suspendu par le tribunal de grande instance de Reims le 3 juillet. Trèves avait fait appel de cette décision et a été débouté. Mais la décision de justice ne va pas redonner du travail à l'usine **PTPM d'Äy**. Selon la direction, PTPM n'était pas rentable, mais elle avait du travail qui lui a été retiré au profit d'autres usines en Europe du Sud. Le groupe va devoir refaire son plan social et «proposer mieux» aux 130 personnes qu'il envisage de licencier. Les salariés de la PTPM recevront leurs lettres de notification le 11 décembre. Les premières lettres de licenciement tomberont le 21 décembre... «*La DRH du groupe Trèves nous a fait comprendre qu'il ne fallait pas nous inquiéter, que le bassin d'Äy avait la chance de compter 2 000 emplois à pourvoir ! De qui se moque-t-on ? On nous parle de postes d'assistantes de vie ou dans les vignes. Ici, la*

moyenne d'âge est de 45 ans. Vous croyez vraiment qu'on va se reconvertir dans les vignes ?»

- Les 223 salariés de l'usine **Cordier-Lapeyre à Magenta** (fabriquant d'escaliers), filiale du groupe Saint-Gobain, craignent la mise en place d'un plan social pour le mois de septembre. Le couperet est finalement tombé. Il y aura un plan de sauvegarde de l'emploi. Ce PSE prévoit 41 suppressions de postes à Magenta. L'objectif du groupe est de reclasser 100 % du personnel. Chaque salarié se verra proposer un poste en interne ou un poste en externe.

- L'entreprise **Fresa, à Châlons**, spécialisée dans le matériel, les fournitures et autres consommables pour soudures, d'annoncer la suppression de 22 postes au sein de son usine. Les ateliers tournaient déjà avec une équipe de moins, les effectifs actuels sont de 101 salariés. Ce site de production qui appartient à Air Liquide Welding (filiale du groupe Air liquide) depuis 1996, fait les frais d'une réorganisation puisque 140 suppressions de poste au total sont annoncées dans le groupe, touchant aussi bien les sites Châlons, que Commercy (Meuse), Parthenay (Deux-Sèvres) ou encore Pont-Sainte-Maxence (Oise).

- Le groupe américain **Johnson and Johnson**, spécialisé dans les produits d'hygiène, de santé et de cosmétique, lance un plan de restructuration à l'échelle mondiale. De 7 000 à 8 000 emplois seraient supprimés. Si des suppressions d'emplois étaient envisagées sur **Sézanne** où près de 220 salariés sont employés, ce serait, évidemment,

un coup dur pour l'économie locale.

- Vingt-cinq employés sur 29 d'**Ineos Compounds à Mourmelon-le-Petit** vont être licenciés d'ici la fin de l'année. Le PVC, leur matériau de production, n'a, en effet, plus trop bonne presse : pas écologique, polluant et de surcroît cancérigène. Les négociations entamées le 8 octobre dernier ont abouti à la signature d'un accord.

- Le **site vitryat de Kadant Lamort** est une nouvelle fois touché par une vague de licenciements. Pas moins de 38 postes pourraient être supprimés l'année prochaine dans cette filiale du groupe américain Kadant Inc. spécialisé dans la fabrication de machines pour l'industrie du papier et du carton. Le plan de compression des effectifs concernerait presque un quart du personnel, l'entreprise employant actuellement 157 salariés. Les employés et les ouvriers seraient les plus menacés avec respectivement 17 et 13 postes supprimés. Viendraient ensuite les cadres et assimilés avec 8 postes au total.

- Le tribunal a décidé la liquidation judiciaire de **Mac Dedign à Esternay**, du groupe Fimespace, spécialisée dans la fabrication de présentoirs et d'objets de publicité. Les 58 salariés de Mag Design, qui étaient quasiment tous en ce moment au chômage partiel, sont dorénavant sans emploi. Avec une perte d'emploi faisant suite à plusieurs mois de chômage partiel, la situation de nombreux salariés de Mag Design risque d'être très délicate.

Grèves, arrêts de travail et conflits

- Un licenciement vécu comme abusif et un manque de reconnaissance, moral et financier entraînent la première grève du supermarché **Leclerc d'Hirson** ouvert en 1984 qui emploie 105 salariés. «Par leur activité, avec conscience professionnelle, par le fruit de leur travail, ont permis une augmentation par quatre de la surface de vente, donc du chiffre d'affaires. Mais le salaire n'a pas été multiplié pour autant, c'est toujours du temps partiel et des bas salaires». Ce que réclame le personnel ? Le respect de la dignité des salariés, moins de pression, une prime de bilan d'un mois de salaire, un rattrapage du temps de pauses sur 5 ans, une revalorisation des salaires, plus de salariés à moins de 30 heures par semaine, une prime trimestrielle de 1 % du chiffre d'affaires, le paiement du temps

de grève, l'embauche des personnes sous contrat de remplacement. La direction décide de fermer le magasin. Un protocole de fin de conflit a été signé. Entre autres, la direction s'engage à mieux «considérer» les salariés ; la hausse des salaires, elle, devrait dépendre de la nomination d'un cabinet comptable pour expertiser les comptes. Enfin, une embauche devrait avoir lieu en poissonnerie/Boucherie. Les «Leclerc» ont reçu le soutien de salariés de chez Auchan, la grande surface voisine.

- Chez **Pégase conseil, à Chauny**, les salariés sont mis en grève. La société dont le siège est à Amiens couvre la Picardie et accompagne les demandeurs d'emplois dans leurs démarches.

C'est ce cabinet privé qui a remporté l'été dernier le «contrat» avec le pôle emploi pour soulager l'institution publique. Il s'agit d'une sorte de privatisation de la recherche d'emploi. Pour la prestation liée au pôle emploi, chaque employée doit «encadrer» une quarantaine de chercheurs d'emploi par semaine sur une durée de trois mois. C'est sans compter les bilans de compétences et les actions avec la maison de l'emploi et la mairie de Chauny. Autant dire que le travail ne manque pas mais les moyens se font attendre. Les quatre employées du bureau chaunois auraient pu poursuivre leur travail si les moyens nécessaires avaient été mis à leur disposition. *«Aujourd'hui nos agendas sont pleins et nous ne pouvons pas travailler correctement. De plus nos salaires ne sont pas versés régulièrement. Cela dure depuis plusieurs mois et nous ne pouvons pas continuer ainsi. A terme c'est pour nos emplois que nous avons des craintes».*

- Le personnel de **Smurfit kappa Papier Recyclé France** (SKPRF), la papeterie de **Sault-lès-Rethel** que certains appellent encore Martin-Guillemain, a décidé de lancer un mouvement de grève. Les salariés revendiquent donc une hausse des salaires sur l'ensemble des papeteries du groupe : Saillat, Avignon, Nanterre et Sault-lès-Rethel. Le groupe vient d'y investir 25 millions d'euros à Saillat. La pérennité des autres sites est moins sereine. Le site de Sault est pourtant le plus rentable du groupe, mais ses 65 000 tonnes de production annuelle pèsent peu face aux 200 000 ou 300 000 tonnes d'autres sites. Après 4 jours de blocage, le travail a repris à Sault-lès-Rethel.

- Les salariés d'**Ardam-Electrolux à Revin** se sont mis spontanément en grève lorsqu'ils ont découvert sur les chaînes de montage des machines à laver sur lesquelles sont inscrits le nom des cadres. Ce sont des machines à tester, mais qui resteront chez les bénéficiaires... Une année qui aura en tous les cas été agitée chez Ardam-Electrolux. Avec cette nouvelle grève, le fossé va grandissant entre la base et la direction. Noël n'aura pas échappé aux revendications, et pour cause, puisque les ouvriers estiment que le père Noël les a oubliés.

- 80 % des salariés de l'entreprise **Nobel-Automotive à Vitry le François** étaient en grève et empêchaient l'entrée des camions dans l'usine. Les raisons de ce mouvement qui réunissait productions et bureaux, ouvriers et cadres : *«l'augmentation de seulement 20 centimes de plus par heure, mais c'est aussi un ras-le-bol général, un ensemble de choses».* Les négociations ont repris et l'augmentation pour les 460 salariés de cette entreprise a été fixée à 30 centimes de l'heure.

- Près de 600 salariés du champagne sont descendus dans les rues de Reims. *«Cela fait trois réunions paritaires totalement stériles. Nous n'avons toujours pas d'accord pour 2009. Il y a actuellement la tentation de vouloir passer, pour un certain nombre de nos métiers, par de la sous-traitance. C'est le cas pour le tirage, le dégorgeage, le remuage ou encore l'habillage. On ne peut accepter un tel démantèlement de notre métier».* A la veille des vendanges, les salariés se disaient prêts à bloquer les pressoirs. Les salariés du champagne sont environ 15 000 dont 4 500 travaillent en maison, le reste chez des vigneron.

- C'est la guerre des nerfs dans les transports en commun marais. Aux **TUR de Reims**, plusieurs mouvements de grève. Les revendications portent notamment sur le report à 2011 et la

mise en service du tram de la montée porte avant dans les bus, une amélioration des conditions de travail, un traitement juste et équitable des procès-verbaux infligés aux agents dans leur mission de service public, le respect des accords concernant les postes de maîtrise, l'arrêt des discours contradictoires du comité de direction, une prime exceptionnelle ou une mesure de compensation financière pour les mauvaises conditions de travail subies au quotidien et des moyens syndicaux en adéquation avec les projets de l'entreprise. Au **SITAC** (Service intercommunal des transports de l'agglomération châlonnaise) de **Châlons**, pression et harcèlement faisaient partie du quotidien des salariés. L'une d'entre elle, après lettres d'avertissements, blâme, convocation à un conseil de discipline, vient de se faire licencier pour diffamation ! Un autre n'a pas été titularisé après des mois de service, alors qu'il avait saisi l'inspection du travail afin de s'informer sur une requalification de son contrat.

- Les salariés des ateliers de la manufacture **Alcan-Cebal de Sainte-Ménéhould** ont débrayé. Principaux motifs de la colère : la baisse des effectifs de l'entreprise ou plutôt la disparition lente et progressive de tous les employés en contrat à durée déterminée et les cadences de travail. Des négociations sont en cours. Des intérimaires vont être repris. Si des réponses claires ne sont pas apportées rapidement aux salariés, il est envisageable que les débrayages reprennent.

- 75% des cheminots de **l'Unité Fret de Champagne Ardenne** ont cessé le travail le jeudi 12 novembre. Ils demandaient la prise en compte de leurs revendications concernant les effectifs, la sécurité, la formation. Ils ont obtenu grâce au rapport de force imposé : 3 détachements à l'UE, pour pallier au sous-effectif et permettre de travailler en sécurité ; le transfert d'un agent de saisie sur Bétheny, pour appuyer le Coordinateur Débranchement de matinée face à la surcharge de travail, mettant fin ainsi, au principe dogmatique du point de saisie unique par Unité Fret ; le respect des grades, et des formations : l'arrêt de nouvelles formations sur dessertes des AMVM sur des tâches d'AMV.

- Après trois jours de conflit, un accord a enfin été trouvé entre la direction de **Sita Dectra à Saint-Brice-Courcelles** et les délégués des syndicats CFTC, CGT et FO. *«On a obtenu 50 € bruts par mois de prime pour les ouvriers, avec un effet rétroactif, une prime exceptionnelle de 95 € versée immédiatement pour les ouvriers et les employés et une prime de 2 € par jour pour les monorippeurs».*

- Les 130 personnels de **la polyclinique Saint-Vincent à Epernay** ont installé un piquet de grève. *«Ce qui a déclenché cette grève, c'est que le banquier ne suit plus : il autorise zéro découvert s'il n'y a pas l'aval des actionnaires. Dès janvier, il n'y a plus de paye».*

- **A Chalindrey**, les salariés de la **SNCF** ont fait grève cinq jours pour sauvegarder leurs emplois menacés. Cheminots et direction sont parvenus à un accord après dix heures de réunion sous l'arbitrage des élus de la région. Sur les 105 emplois menacés sur la plateforme de Haute-Marne, 90 emplois seraient sauvés. La direction de la SNCF a retrouvé des charges de travail pour l'activité fret et pour les conducteurs. L'activité serait assurée jusqu'en 2012.

Suites conflits ou licenciements

- Greg Willis et son adjointe, accueillis en héros en 2004 quand le tribunal de commerce de Charleville-Mézières leur confia les rênes de la société **Thomé-Génot**, spécialisée dans la fabrication de pôles d'alternateurs et ses 300 salariés, ont non seulement pillé son savoir-faire, mais aussi détourné des millions d'euros outre-Atlantique au seul profit de leur holding, la société Catalina... En octobre 2006, quand la liquidation de l'ancienne entreprise familiale plongea dans le désarroi 300 familles et tout un département..., ils ont disparu dans la nature. Le tribunal correctionnel de Reims vient de les condamner à cinq ans de prison ferme, cinq ans d'interdiction de gérer et un total de près de 20 millions d'euros de dommages et intérêts à verser aux collectivités locales (région, département et communauté d'agglomération) ainsi qu'au liquidateur. Pour les ex-salariés, *«Que les escrocs aient été condamnés, soit, mais il faut désormais faire en sorte qu'ils purgent leur peine et dans le même temps, que la société qui a profité de leurs exactions, c'est-à-dire Catalina, soit à son tour poursuivie par la justice en tant que personne morale. Catalina existe toujours, elle a son siège aux Etats-Unis mais elle a encore des représentants en France, et certaines filiales, au Mexique notamment, ont été constituées via les fonds de Thomé-Génot...»*. Mettre la main sur Mister Willis et sa comparse et faire cracher au bassinet Catalina, ça, c'est une autre paire de manches !

- Le 12 mai dernier, le tribunal des prud'hommes de Charleville-Mézières donnait satisfaction aux salariés l'entreprise **Lenoir-et-Mernier et LCAB à Bogny-sur-Meuse** en reconnaissant leur licenciement abusif sans causes réelles et sérieuses avec présomption de malversation ou du moins de légèretés blâmables de leur employeur. Les AGS avaient alors été contraintes de verser une somme proche de trois millions d'euros d'indemnités. La fourchette allant de 1 500 à 45 000 euros par salarié. 122 ex-salariés viennent de recevoir leurs chèques. Les cinq employés qui avaient adhéré au dispositif de pré-retraite FNE ne

sont pas concernés par ce versement. la procédure suit son cours au tribunal des Prud'hommes concernant les onze cadres de l'entreprise renvoyés devant la section encadrement et dont l'audience est programmée le 13 octobre. L'ancien PDG Philippe Jarlot a été entendu avec un ferrailleur ardennais par le juge d'instruction.

- **Ardennes Forge** a pris la suite de Thomé-Génot mais a été mis en liquidation judiciaire en juin 2008. Le référent du CTP qui devait suivre le reclassement des anciens Thomé-Génot en contrat de transition professionnelle est soupçonné de complicité de détournement de fonds destinés à cette formation. Comme l'ex-PDG, il est mis en examen. La justice estime qu'il y a eu détournements de fonds publics destinés à la formation professionnelle, justement. Car ces salariés ont pour nombre d'entre eux été affectés directement à la production, alors qu'ils étaient toujours «stagiaires du CTP» et rémunérés comme tels... par des fonds publics. Ardennes Forge de surcroît perçut même des indemnités pour dispenser une formation évidemment fantôme. Un préjudice estimé selon certaines sources à plus de 200 000 euros.

- Mardi 21 octobre 2008, à 10 heures, à l'issue d'un comité d'établissement, la direction de **Gascogne Sopal** annonçait la fermeture de son unité givetoise... et le licenciement de ses quelque 55 salariés ! Des actions consécutives à cette décision avaient duré plusieurs semaines et débouché sur un plan social. Près d'un an s'est écoulé... et les problèmes de reclassement demeurent. Une dizaine des ex-Gascogne Sopal ont retrouvé un emploi... souvent... intérimaire, mais ils sont encore nombreux à être dans l'attente...

- De 2002 à 2005, **KME Tréfinmétaux**, unité spécialisée dans la fabrication du tube de cuivre installée à **Fromelennes-Givet**, a procédé à une vague de licenciements économiques. Les employés, frappés par ces mesures, estimaient que ces licenciements étaient abusifs. L'affaire avait été alors portée au conseil des Prud'hommes de Charleville-Mézières. Le 4 avril 2008, l'instance rendait son

jugement : *«Ces licenciements sont abusifs et KME Tréfinmétaux est condamné à verser 778 000 € de dommages et intérêts aux 17 salariés licenciés»*. Le dossier est arrivé sur le bureau de la cour d'appel de Reims. Dans sa séance du 14 octobre 2009, elle a confirmé le jugement du conseil des Prud'hommes de Charleville-Mézières prononcé en avril 2008. Pour la cour d'appel, le groupe KME ne connaissait pas, à cette époque, de difficultés économiques pour justifier ces licenciements. Les salariés licenciés devront fournir les pièces justificatives sur leur situation actuelle. Suite à cela, la cour d'appel de Reims statuera, en mars 2010 sur le montant que KME Tréfinmétaux devra déboursier.

- Reconnue «site amiante» en 2006 comme d'autres usines Valéo, l'entreprise avait perdu ce statut en 2008 après la décision de la cour d'appel de Nancy. Conséquence directe de cette décision : quand 150 salariés de **Valeo Reims** ont bénéficié de départs anticipés dans le cadre du plan amiante, 70 de leurs collègues qui auraient dû se retrouver dans la même situation qu'eux, n'ont plus eu ce droit. Certains avaient même reçu une lettre leur parlant des modalités de mise en place de ce plan amiante. Les représentants des salariés de Valeo Reims viennent de recevoir la décision du Conseil d'Etat qui annule l'arrêt de la cour administrative d'appel de Nancy du 7 avril 2008 qui, lui-même, avait annulé le jugement du tribunal administratif de Châlons reconnaissant ce droit à être déclaré «Amiante». *«Mais le Conseil d'Etat a aussi renvoyé l'affaire devant la cour administrative d'appel de Nancy. Ce qui signifie que l'on revient à zéro ou presque. On n'est un peu dans un vide juridique. On ne sait pas si cela signifie que l'on revient à la décision de Châlons qui nous est favorable, ou si tout cela est pour l'instant suspendu. D'après ce que nous a dit notre avocate, il faut d'abord qu'il y ait une publication au Journal officiel avant de pouvoir espérer quoi que ce soit»*.

CADEAU DE NOEL : UNE NOUVELLE !!!

LA VALEUR

Chez Dunant, dehors ça pèle, mais à l'intérieur il y a de l'ambiance. Il faudrait compter les bouteilles de Jeanlin, diviser par quatre et multiplier par douze, pour connaître un peu près le nombre de types qui gueulent dans le petit troquet. Si ça crie, c'est pour la bonne cause, préparer le vote du lendemain et savoir si le syndicat doit se réjouir ou se morfondre de l'éventuelle poursuite de la grève.

L'heure est grave et surtout tardive. Les prises de parole sont peu à peu devenues des prises de bec. Les grèves dures créent du tragique, et ont l'avantage de faire ressortir la parole. Aux Fonderies, la grève dure depuis 10 jours. Depuis l'augmentation imprévue des métaux non ferreux, la production s'est accélérée, le rendement aussi mais les salaires, pas du tout. Dix jours de luttes, de piquets et de feux de palettes, on n'avait pas vu ça depuis longtemps. Dix putains de jours ! Et ça en faisait deux que les CRS et les gardes mobiles étaient dans les parages, avec sous la visière, leurs sales airs « d'attendez qu'on nous donne l'ordre. »

Le mouvement, on n'est pas encore théoriquement à la fin. Quand le terme approche, il y a vote tous les matins. Pour l'instant, ce n'est que tous les trois jours, donc, par expérience, il faut s'attendre à ce que la grève dure encore au moins une semaine. Même si les ouvriers sont fatigués, même s'ils savent bien qu'ils ne pourront pas tenir encore bien longtemps.

Pour l'instant, aux yeux des observateurs, des stratèges, des journalafics, des modérateurs, tous ces vautours qui dissèquent les événements dans les médias, les patrons ne lâcheront rien, car leurs actionnaires s'en foutent, tant que d'autres prolos, un peu plus loin suent toujours autant sous le burnous. Et les grévistes d'ici savaient parfaitement que si jamais ils gagnaient, eh bien six mois après, en punition, ils auraient droit à un dégraissage géant. De nos jours, signe des temps, les patrons ne s'emmerdent plus à négocier, ils délocalisent direct.

Alors pour les syndicalistes présents, c'est-à-dire pour des responsables qui se font légèrement débordés par la base, il faut tout faire pour éviter le pire. Question de responsabilité. Donner l'impression d'obtenir quelque chose d'important tout en sachant que l'essentiel, la valeur du travail, part de plus en plus en couilles. Mais, par honnêteté, ils feront tout pour que dix jours de grève servent au moins à ne pas regretter d'avoir fait grève, et supputant vaguement qu'ils n'obtiendront que dalle, ils n'exigent plus qu'une chose : le paiement des jours de grève. Un cas kafkaïen. Certes la frange la plus dure, la plus radicale des grévistes prendra ça pour une défaite. Les autres, on arrivera bien à leur expliquer que, s'ils n'ont rien gagné, ils n'ont rien perdu, et même, avec un peu de cynisme et une bonne dose de langue de bois, qu'ils ont eu des vacances inespérées.

Faire passer tout ça allait être coton. Mais les syndicalos avaient l'habitude. Et en plus ils n'avaient pas le choix. Tant que le nombre de syndiqués baissait, ça serait comme ça. Il fallait le répéter tout le temps et à tout le monde. On ne déclare pas la guerre à dix. Même le président Mao avait compris ça.

Chez Dunant, ils en étaient à choisir les mots d'ordre, ceux qui paraîtraient les plus radicaux possibles mais surtout les plus crédibles et ça gueulaient à fond. Gueuler ça réchauffe toujours.

C'est à ce moment qu'entrât l'engeance, la bande à Tuné.

Tous les syndicalistes les connaissaient, ils avaient tous un fils, un copain du fils, un neveu ou une vague connaissance dans cette quinzaine d'ados au regard noir et à la démarche chaloupée, célèbres dans le coin, des bars aux commissariats, du supermarché aux éducés du quartier. Des irrécupérables, on en racontait des trucs sur eux. Et même si chacun pensait qu'il leur manquait une case, chacun était étonné que cette bande de malfaisants ait pu grosso merdo passer entre les mailles d'une répression tout azimut. A tel point que certains les soupçonnaient de collusion.

Le fils pourtant affichait un bon pedigree, le père avait été un des grands responsables du Syndicat, au regard aussi clair que son discours, avant qu'un accident de voiture à fort taux de pastaga l'empêche de décevoir ses ouailles. Mais le même Tuné avait, mystère des temps, viré à la délinquance organisée. Beaucoup disaient que c'était à cause d'un manque de neurones. D'autres pensaient qu'il avait viré extrême anarchiste, du genre le couteau entre les dents et après nous le bordel.

Les premiers étaient certains que ses capacités mentales ne lui permettaient pas de comprendre des mots comme société ou travail, les autres pensaient que la société et le travail justement il voulait la détruire, radicalement, au baston.

Bref on s'évitait, on s'ignorait, même.

La bande d'encapuchonnés se rangea tout le long du comptoir comme dans un mauvais western, tournant le dos aux syndicalistes, sauf Tuné, qui les coudes appuyés au zinc, leur faisait face, un mauvais sourire aux lèvres.

Et quand l'un des syndicalises en chef parla du travail comme d'un bien humain et d'une obligation morale, le jeune ricana bêtement.

Albert Berloux, que l'on considérait un peu comme l'oncle lointain du chef de bande, se leva, propulsé par cette énergie que donnent la bière, la présence des copains, la certitude d'avoir raison et l'habitude de parler aux jeunes crétiens de tout bords.

- Évidemment toi le travail, c'est une idée qu'a pas réussi à te rentrer dans le crâne, hein ! Tu préfères te servir sur ce que gagnent les autres à la sueur de leur détresse.

Tuné se marra encore plus.



- Quoi, le travail ?
- Ouais, le travail. C'est le travail qui donne à l'homme sa dignité.
- Quelle dignité ? Celle de l'esclave ?
- Mais non pauvre asticot, la dignité de la liberté !

Les syndicalistes approuvèrent. C'était comme ça qu'il fallait parler. Même si la teneur philosophique de tous ces termes ne risquait pas de pénétrer jusqu'au cortex de ce petit con.

Tuné se déscotcha du zinc et fit deux pas en avant, le doigt tendu :

- Je vais t'dire un truc Berloux. Moi j'ai jamais demandé à venir au monde. Et si j'y suis au monde, ce n'est pas pour crever la gueule ouverte. On me doit, t'entends ? ON ME DOIT le droit de vivre. Ou même si tu veux de survivre. Et si j'ai pas envie de travailler, c'est pas pour ça que je dois mourir de faim. J'ai rien demander, moi.
- Comment tu peux dire des conneries pareilles. Si ton père t'entendait...
- Laisse mon vieux cuver là où il est, au moins lui, il ne m'a jamais farci.
- Eh ben il aurait du. Ou alors il savait bien, ce brave homme ce que tu ne pouvais pas comprendre.

Et toc. Reprise de volée. Un a zéro. La balle au centre. Le bretteur syndical avait marqué un but et avant les prolongations en plus. Ses supporters soupiraient d'aise et se préparaient à reprendre leur conférence, maintenant que le petit et méchant con s'était fait calmer.

Mais Tuné, la gueule fendue jusqu'aux oreilles, fit un pas de plus.

- Les gars, j'avais vous dire un truc. Moi, Marx, je connais. J'ai lu. Pas vous. Tant que vous confondrez la valeur d'échange et la valeur d'usage, tant que vous n'aurez pas pris en compte la baisse tendancielle du taux de profit, vous l'aurez dans l'os, bien profond et vous continuerez à vous noyer dans vos illusions et dans l'alcool. Et toi, Berloux, t'auras toujours la ber-lue !

Et, sur ce, il claqua des doigts. Et la petite troupe de présumés coupables se dirigea en ordre, vers la sortie, dans un silence lourd d'interrogations.

Dunant, derrière son comptoir, nettoyant un verre avec nervosité, regarda Albert. Il a dit quoi ? La baisse de quoi ?

Le lendemain, le Syndicat n'a pas réussi à imposer le vote à main levée. Et après un tour à bulletins secrets, la reprise du travail a été adoptée. Le soir, aux informations régionales, on fit voir la tronche visitée par la grâce du PDG des Fonderies, Monsieur Jean Denoots, qui saluait la responsabilité de ses collaborateurs, que la raison avait gagnée, que bien sur il comprenait la fracture sociale et qu'il ferait tout pour que son entreprise deviennent un modèle d'équité, de responsabilité et of course de compétitivité, la preuve, ses employés connaissaient la valeur du travail et avaient décidé de la protéger.

Plouf, plouf.

Deux jours après en sortant de sa Merco qu'il venait de garer en plein centre de Charleville, pas loin de la place Ducale, Jean Denoots fut assassiné de deux coups de revolver.

On ne retrouva pas l'assassin.

On ne retrouva pas la paix.

Mais on retrouva, jusqu'à plus soif, la parole.

Brèves

SNCF et transport de marchandises

L'attaché commercial de la SNCF, dans un courrier adressé le 22 mai à Thyssen Krupp Prisma et Palfroid, usines installées sur l'ancien site Wendel à Pure et que desservait la ligne Carignan-Messempre leur indiquait que les trains ne seraient plus affectés dès la mi-juin sur ce tronçon et qu'en conséquence ils devaient avertir leur fournisseur de cesser de les approvisionner. Le transfert annuel des quelque huit cents wagons, affrétés par les deux sociétés, requérant du personnel attiré et la mise à disposition du matériel roulant reviendrait trop cher à la SNCF. Il serait estimé à mille euros par wagon. Pour se débarrasser du dossier, la SNCF pas complexée, s'est retournée vers le conseil général pour lui refiler la patate chaude. Or ce dernier lui a accordé cette année cent mille euros pour combler le dit déficit. La

suppression de la ligne Carignan-Messempre va en jeter des camions sur la RN23 ! Un flux routier supplémentaire qui atteindrait, pour les deux sites, 8 000 passages par an.

Métal Blanc à Bourg-Fidèle : suite et pas fin

"La pollution environnementale aux métaux lourds, générée par les activités de la société Métal Blanc en méconnaissance des obligations prescrites par l'arrêté préfectoral de décembre 1996, a été au moins l'un des facteurs de l'intoxication au plomb d'habitants et particulièrement d'un certain nombre d'enfants de la commune de Bourg-Fidèle constatée en 1998", a jugé le 15 septembre la cour d'appel de Paris. Métal Blanc traitait dans son usine de Bourg-Fidèle des batteries usagées afin d'en récupérer l'alliage de plomb. En avril 2005, le tribunal correctionnel de Charleville-Mézières avait jugé

la société coupable d'avoir, entre 1996 et 1999, pollué les sols, ainsi que le ruisseau La Murée, situé en contrebas de l'usine. A ce titre, elle l'avait condamnée à payer 100.000 euros d'amende et à verser 577.000 euros de dommages-intérêts aux riverains: des familles, pour les cas de saturnisme ou de cancer de leurs enfants, et des éleveurs pour perte de bêtes. Les juges avaient en revanche relaxé l'usine du délit de "mise en danger de la vie d'autrui". Une décision confirmée par la cour d'appel de Reims, en novembre 2006, à l'exception des 577.000 euros de dommages-intérêts, annulés par les magistrats. Saisie par les familles, la Cour de cassation avait en 2007 partiellement annulé cette décision. La cour d'appel de Paris a suivi l'analyse de la Cour de cassation et condamné Métal Blanc pour le double délit de "pollution" et "mise en danger de la vie d'autrui".

Une amende de 75.000 euros a été ajoutée pour cette dernière infraction, mais elle sera confondue avec les 100.000 euros déjà prononcés pour "pollution". Par ailleurs, la cour a alloué un total de 120.000 euros de dommages et intérêts à certaines familles. Une demande de pourvoi en cassation a été déposée. *«Quelques-uns d'entre nous ont intérêt à ce pourvoi en cassation. Car si la Cour d'appel de Paris, nous a donné raison, elle n'a statué que sur le plomb. C'est beaucoup trop réduit. Nous voulons que ce procès soit celui des métaux lourds. C'est plus grave qu'une affaire de plomb ! Notre extrême difficulté a été de montrer que nous avons été contaminés. Parmi les parties civiles, nous sommes quatre ou cinq à être concernés, dont moi-même. Nous voudrions montrer que les métaux lourds et leurs dangers dépassent largement le cas de Bourg-Fidèle. Ils sont présents partout. C'est un fléau mondial. Actuellement, il y a un déni criant. Cette affaire des métaux lourds doit éclater, si jamais la justice en reste là, nous irons de toute façon devant la Cour européenne des Droits de l'Homme».*

Pas de poubelle nucléaire à Sainte-Ménéhould

Début septembre, suite à l'annonce du refus des 2 communes aubois choisies par l'ANDRA de recevoir la future poubelle nucléaire, le maire UMP de Sainte-Ménéhould annonce que sa commune est prête à l'accueillir. Rocha, maire d'une commune voisine et conseiller général, qui a tout fait pour faire élire son poulain dans le chef lieu d'arrondissement, menace de délocaliser son entreprise... Le conseil municipal prévu quelques jours plus tard risque chaud... Mais l'Andra fait savoir juste avant la réunion du conseil municipal qu'elle a tranché et que la commune de Sainte-Ménéhould n'est pas en capacité d'accueillir une telle structure, compte tenu de la composition de ces sols. Un maire qui comptait beaucoup sur la structure pour financer ses projets futurs... *«Je suis déçu de voir cette belle opportunité passer sous le nez de la commune et du secteur de l'Argonne. Les emplois que cela pouvait générer ainsi que les fonds disponibles constituent une véritable oc-*

casation manquée.»

Un peloton spécialisé de protection de gendarmerie à Chooz

L'Etat, qui veut surveiller et protéger plus étroitement les sites nucléaires de l'Hexagone, a décidé de créer un peloton spécialisé de protection de gendarmerie à proximité de chaque centre nucléaire de production d'électricité. La mise en place de ces pelotons s'effectue progressivement. Après Cattenom, Flamenville, Gravelines, Golfesch, Cruas, Chinon, Tricastin... c'est au tour de la centrale de Chooz d'être dotée d'une telle structure. *«Notre principale mission, surveiller la centrale nucléaire de Chooz. Intervenir rapidement dès le moindre problème».* Pour accueillir ce peloton composé de deux officiers et de 36 sous-officiers, une nouvelle caserne sera construite. Où sera-t-elle édiflée ? Plusieurs communes de la Pointe ont fait acte de candidature (Aubrives, Chooz, Givet, Vireux-Molhain et Vireux-Wallerand) suivant des critères définis dans un cahier des charges élaboré par la direction générale de la gendarmerie nationale. Le choix devrait avoir lieu en janvier ou février 2010. Dans l'attente de l'implantation de cette nouvelle caserne (construction de 38 logements, de locaux de services et techniques), les 38 éléments qui composent ce peloton, se sont installés à la brigade territoriale de Vireux-Molhain ainsi qu'au Psig de Vireux-Wallerand.

Brouillés avec les éoliennes

Depuis l'implantation d'un parc éolien à proximité de leurs maisons, les habitants de plusieurs communes autour de Montcornet ont des problèmes de réception sur leur petit écran. La société Eurowatt, qui exploite le parc éolien, s'est engagée à régler le problème en faisant installer à ses frais une parabole et un décodeur TNT numérique à chaque riverain. Ce qui lui coûte 100.000 euros environ. Mais ce programme a pris du retard. Il devait être bouclé fin septembre. Il ne le sera pas avant fin décembre. Les seize éoliennes (douze en service et quatre en attente) engendrent également des nuisances liées aux flashes qui cliquent en permanence pour signaler leur présence en hauteur. *«Quand*

on se lève la nuit, on entend un crépitement». *«Ce problème a été réglé à 98 %. Il était lié au fait que les flashes étaient trop puissants parce qu'ils ne passaient pas en position nuit, avec moins d'intensité. On avait l'impression de se trouver dans un orage».* Les habitants du canton ne sont pas à l'abri de nouveaux soucis. Des demandes de permis ont été déposées pour de nouveaux projets de parcs éoliens, au Thuel, à Dzy-le-Gros, et Chaourse. Les enquêtes publiques devraient démarrer avant la fin de l'année.

Grève du lait : «On ne veut pas crever la bouche ouverte»

À la queue leu leu, les convois chargés de lait n'en finissaient pas d'arriver, le 22 septembre, entre Le Chesne et Tannay. Une nouvelle étape a été franchie dans la grève du lait. 600 000 litres ont été répandus, dans un champ au lieu-dit Niemery. Venu des quatre coins du département, jusqu'à Rumigny à 80 km de là, plus de 60 tracteurs chargés de citernes de lait - d'une capacité moyenne de 10 000 litres - étaient rassemblés pour cette opération coup de poing. *«Jusqu'à présent la grève mobilisait 30 % des éleveurs dans le département, mais depuis 48 heures la solidarité s'amplifie fortement, on doit frôler les 50 %.»* *«Actuellement, le prix du lait est à moins de 280 euros la tonne, et on s'achemine vers une chute à 200 euros la tonne pour début 2010, alors que le coût de production se situe entre 280 et 330 euros la tonne sans la rémunération de l'éleveur»*, explique le représentant de l'Apli. *«On demande tout de suite de passer à 350 euros la tonne et 400 € par la suite. Si on considère que le Smic horaire représente 90 euros à la tonne, ce n'est pas excessif.»*



Agriculture biologique

Si la Champagne-Ardenne connaît chaque année une progression significative du nombre d'exploitations en mode de production biologique (+23 % depuis 2001), elle reste toujours l'avant-dernière région française. En 2008, 172 producteurs se sont convertis, soit une surface de 7 880 ha. Ce qui représente 0,5 % de la surface agricole utile (SAU) régionale. C'est le département des Ardennes qui compte la plus grande surface bio avec 2 397 hectares. La Marne ne dépasse pas 1 387 ha. On est très loin des chiffres de la région Paca, première de France avec 6,9 % de ses surfaces en bio (environ 42 000 ha). On est même loin du niveau national qui est de 2 %. Le conseil régional et la fédération des agrobiologistes se sont fixés des objectifs particulièrement ambitieux puisqu'ils souhaitent doubler les surfaces et atteindre 15 000 ha certifiés en bio d'ici 2013. Ces derniers mois la progression s'est amplifiée avec 1 234 ha en reconversion bio. En terme de production, les évolutions les plus significatives se trouvent dans les domaines des oléagineux et des protéagineux (respectivement +39,5 % et -13,6 %), des fruits (+52,1 %), de la vigne (+18 %) et des prairies permanentes (+13 %). En matière d'élevage, on assiste à un recul sensible des truies reproductrices déjà peu nombreuses (-50 %) et des brebis laitières (-19,5 %). Le nombre de vaches allaitantes augmente (+6, 5 %), tout comme ceux des brebis allaitantes (+2,4 %) et des poules pondeuses (+3,2 %). Le nombre de vaches laitières augmente peu (+1,1 %).

Vatry coule

Début juin, Avient, compagnie britannique assurant 50 % de l'activité fret de Vatry, mettait les voiles direction Liège en laissant une ardoise de 1,3 million d'euros. Un article de la délégation de service public signée entre la Seve (qui gère Vatry) et le conseil général stipule en effet que, si une situation économique grave vient à changer de manière importante le modèle économique de Vatry, le Département s'engage à lui apporter une aide financière pendant la durée de la crise. Le conseil général et Seve se sont adjoints les services d'un médiateur, rémunéré par les deux. On en est déjà à plus de 220 millions d'euros investis dans

Vatry depuis l'ouverture de l'exploitation en 2000. Et la délégation de service public court jusqu'en 2020...

Nexans et FSI

58 millions d'euros, c'est le montant de l'argent public (celui du contribuable) qui a été injecté dans le groupe Nexans en juillet dernier. Le fonds stratégique d'investissement (FSI), dont les parts se partagent entre L'État et la Caisse des dépôts et consignation, a pris 5,07 % du capital de l'entreprise. L'objectif du FSI est de «prendre des participations minoritaires dans des entreprises françaises porteuses de projets industriels créateurs de valeurs et de compétitivité pour l'économie». En clair, l'investissement se fait théoriquement dans des boîtes qui font tourner l'économie française. «Nous n'avons pas vocation à investir dans des plans de sauvetage. Nous travaillons sur le long terme dans une stratégie de développement. Par ailleurs, lorsqu'il y a un plan social, nous ne sommes pas là pour bloquer la stratégie de l'entreprise même si nous avons un droit de vote et que nous sommes présents au conseil d'administration. Dans ce cas-là, nous veillons simplement à ce que l'accompagnement des employés et les reclassements se passent le mieux possible», explique-t-on du côté des bureaux parisiens du FSI. Alors, à quoi sert-il ? Après avoir investi avec des fonds propres, la question est de savoir si l'objectif de cet investisseur public n'est pas de spéculer en bourse, comme d'autres le font à titre personnel ? Il faut savoir qu'au moment de l'achat en juillet, l'action Nexans coûtait 34 €. Hier, elle valait 57 €, ce qui représente une plus-value de quelques dizaines de millions d'euros... sans commentaire. Selon la direction de Nexans France, «l'investissement du FSI va nous aider à consolider notre actionariat, mais l'argent n'est pas là pour investir dans des unités déficitaires. La problématique de Chauny était déjà connue et y mettre de l'argent n'aurait rien changé. Cette prise de participation contribue à développer notre stratégie à travers le monde en se positionnant vis-à-vis des concurrents».

L'Union condamné pour diffamation

Le 19 octobre 2009, le tribunal correctionnel de Reims, dans le rendu de son délibéré a condamné l'Union pour diffamation suite à la plainte intentée par Ali Aissaoui contre le journal (article paru le 26 avril 2009 dont voici l'extrait : «*Que n'a-t-elle interdit, le samedi 10 janvier dernier, la manifestation organisée par plusieurs associations dont la Ligue des Droits de l'Homme, pour apporter un soutien aux victimes des bombardements de Gaza, place d'Erlon. Car en fait de soutien aux victimes palestiniennes, il s'agissait surtout de procéder au lynchage symbolique des Israéliens. On a pendu une effigie en chiffon, des enfants - que faisaient-ils donc là ? - ont distribué des tracts appelant au boycott des entreprises sionistes, des commerces «juifs»... Tout ça avec la complicité du très engagé Ali Aissaoui, adjoint au maire de Reims, chargé de la démocratie locale*»). C'est une victoire collective, celle du collectif pour la Palestine. C'est aussi celle de tous celles et ceux présents lors de manifestation du 10 janvier 2009. Manifester pour la Palestine et les palestiniens ce n'est pas être antisémite ont dit les juges du tribunal correctionnel. La délibération du tribunal condamne fermement les méthodes du journal : «*Il n'a jamais été distribué de tract appelant au boycott des commerces "juifs" », "Au vu des antécédents de Monsieur Tillier condamné 18 fois pour diffamation", "le discours de Monsieur Aissaoui et son comportement ne peuvent souffrir d'aucun amalgame et accusation d'antisémitisme..."*». Le tribunal condamne le directeur de publication d'une amende de 6 000 euros, ordonne la publication du jugement dans toutes les éditions du journal l'Union sous 10 jours, 1 euro de dommages et intérêt, le remboursement des frais de procédure engagés à hauteur de 1 500 euros. Le journal a décidé de faire appel. Ne cherchez pas sur le site de ce journal un compte-rendu de ce délibéré, il n'y en a pas...

Surpopulation à la prison de Reims

Selon l'Ufap (syndicat majoritaire du personnel pénitentiaire), la maison d'arrêt de Reims - hors quartier semi-liberté - compte actuellement environ 200 détenus pour une capacité théorique de 114 places.

**JOURNAL COMMUNISTE LIBERTAIRE
ET D'ÉCOLOGIE SOCIALE
DE CHAMPAGNE ARDENNE**

Le Chat Noir c/o Egrégore
BP 1213
51058 Reims cedex

téléphone : 03 26 40 27 08
Messagerie : lechatnoir@club-internet.fr

<http://oclibertaire.free.fr>



Qui sommes-nous ?

Nous nous définissons comme communistes-libertaires parce que:

- ★ Nous rejetons tous les systèmes économiques, toutes les institutions politiques étatiques ou privées qui se fondent sur l'exploitation de l'Homme par l'Homme, sur l'autorité et la hiérarchie.
- ★ Nous avons toujours lutté, à la fois contre toutes les formes du Capitalisme d'Etat qui se dissimulaient ou se dissimulent encore sous les noms de Marxisme-Léninisme, Bolchevisme, Stalinisme, etc. et contre les capitalismes libéraux avec leur cortège de gaspillage et de consommation effrénée. Il s'agit pour nous des deux revers de la même médaille.
- ★ Nous considérons que, partout dans le monde, les inégalités sociales, la loi du profit et du plus fort conduisent à une société de plus en plus déséquilibrée, polluée, inhumaine et sont directement responsables du racisme, du crétinisme passif, des corruptions financières et politiques.
- ★ Nous sommes pour l'auto-organisation des travailleurs, des habitants, des consommateurs dans les formes qu'il leur convient de se donner, pourvu qu'elles ne reproduisent pas, comme les mafias politiques de Droite comme de Gauche ou les bureaucraties syndicales, les tares que nous dénonçons plus haut.
- ★ Nous sommes pour une Démocratie Directe qui correspondrait aux besoins authentiques des individus, sans distinction de sexe ou de nationalité et non plus au profits des marchands et des publicitaires, des bureaucrates et des notables.
- ★ Nous n'appelons personne à nous "suivre" aveuglément et ne recherchons aucun pouvoir nous-mêmes, mais souhaitons œuvrer avec tous ceux et toutes celles qui veulent changer radicalement la société en prenant dès aujourd'hui leur destinée en main.

INVITATION

Le Chat noir vous intéresse, vous désirez participer à sa mise en œuvre,

PLUSIEURS SOLUTIONS :

ÉMETTEZ des critiques et des propositions concrètes en nous **rencontrant au 51 rue Landouzy à Reims** ou en nous écrivant au Chat Noir

Egrégore
BP 1213
51058 Reims cedex

AUTREMENT, envoyez nous vos articles sur les thèmes qui vous tiennent à cœur, billets d'Humeurs et d'Humour à l'adresse précédente ou par e-mail : lechatnoir@club-internet.fr

OU ENCORE : même si vous ne pouvez répondre aux premières propositions ci-dessus, tout est encore possible ! Vous lisez la presse locale, régionale, il vous suffira de sélectionner et de classer par thème les articles qui vous intéressent. Faites nous les parvenir avec quelques annotations et réactions. Énormément de choses nous échappent, c'est pourquoi ces propositions peuvent nous permettre de combler une part de la contre information que les média distillent autour de nous et de vous offrir un espace d'expression selon vos moyens et degré de participation.



**Retrouvez le Chat
Noir tous les lundis
de 19 h à 20 h
sur Primitive ,
92,4 MHz, à Reims
ainsi que sur
l'Eko à Montpellier
et Canal Sud à Toulouse
et les mercredis,
de 14 h à 18 h,
au 51 rue Landouzy,
Reims**

☎ : 03 26 40 27 08
e-mail : lechatnoir@club-internet.fr